

DIRECTION CHARGÉE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES DE
LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Arrêté du 6 janvier 2025 portant délégation de signature pour la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations

CDCBDT-AD25002

Le directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 23 juillet 2024 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 3 janvier 2025 relatif à l'intérim du poste de directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de pouvoir au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. François Wohrer, directeur de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, tous actes relatifs à la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par cette direction, à savoir :

- au titre de France 2030 et du programme d'investissement d'avenir (PIA) :
 - « Ville de demain »,
 - « Financement de l'économie sociale et solidaire »,
 - « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
 - « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
 - « Fonds national de valorisation – volet France Brevets »,
 - « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI »,
 - « Instituts pour la transition énergétique – ITE »,
 - « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
 - « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) volet Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN »,
 - « Territoire d'innovation pédagogique – TIP »,
 - « Ingénierie de formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante – IFPAI »,
 - « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
 - « Digitalisation des formations DEFINUM »,
 - « Territoires d'Innovation »,
 - « Valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer »,
 - « Démonstrateurs de la Ville Durable - DVD »,
 - « Sociétés Universitaires et de Recherche - SUR »,
 - « AMI Culture Patrimoine et Numérique du Fonds National pour la Société Numérique »,

« AMI Soutiens aux usages, services et contenus innovants du Fonds National pour la Société Numérique »,
« Territoires Numériques Educatifs – TNE » dans le cadre de la stratégie nationale « Enseignement et numérique »,
« Innovation dans la forme scolaire »,
« Territoires Intelligents et Durables-TID »,
« Démonstrateurs d'Intelligence Artificielle frugale au service de la transition écologique dans les Territoires – DIAT »,
« Tiers lieux d'expérimentation »,
« Cyber Sécuriser les territoires »,
« Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »,
« Solutions de billetteries innovantes » (Stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives),
« Accompagner la transition numérique des Industries Culturelles et créatives »,
« AMI Rebond Industriel »,
« Aides à l'innovation « Bottom-up » - volet Projets de Formations Professionnelles (IFP régionalisé),
« Aides à l'innovation « Bottom-up » (fonds propres) - volet « Entrepreneurs du vivant »,
« Aides à l'innovation « Bottom-up » (fonds propres) - volet « Fonds Métaux critiques »,
Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de la stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives de France 2030,

– au titre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, :

« 100% Inclusion du plan d'investissement dans les compétences »,
« Intégration Professionnelle des Réfugiés » et
« Maraudes numériques »,

dans les limites prévues par l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, y compris :

- 1° Les actes de mutation d'actifs ;
- 2° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires, ou de toutes autres entités ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève de la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires ;
- 3° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° du présent article dont le suivi relève de la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires ;
- 4 Tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

M. François Wohrer est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° du présent article.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Wohrer, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur de la Banque des Territoires, les actes mentionnés à l'article 1^{er} relatifs à toutes les actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) identifiées dans la présente délégation, à M. Pierre Aubouin, directeur adjoint de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, en charge du département des investissements en matière d'infrastructures et mobilités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Wohrer et de M. Pierre Aubouin, délégation est donnée à Mme Anne-Sophie Burtin, directrice adjointe de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, en charge du pilotage et des affaires stratégiques, à l'effet de signer au nom du directeur de la Banque des Territoires, les actes mentionnés à l'article 1^{er} relatifs à toutes les actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) identifiées dans la présente délégation, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

M. Pierre Aubouin et Mme Anne-Sophie Burtin sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2^o de l'article 1^{er}.

Article 3

Pour la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, dans le cadre des attributions de leur service respectif, et dans les limites prévues par l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins. à :

1^o M. Christophe Genter, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marianne Fauchaux, adjointe au directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions :

- « Financement de l'économie sociale et solidaire »,
- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI »,
- « Fonds national de valorisation – volet France Brevets »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) action « Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN »,
- « Territoire d'innovation pédagogique – TIP »,
- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante – IFPAI »,
- « Aides à l'innovation « Bottom-up » - volet Projets de Formations Professionnelles (IFP régionalisé),
- « Aides à l'innovation « Bottom-up » (fonds propres) - volet « Entrepreneurs du vivant »,
- « Sociétés Universitaires de recherche (SUR) »,
- « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
- « Digitalisation des formations DEFINUM »,
- « Territoires numériques éducatifs (TNE) »,
- « Innovation dans la forme scolaire (IFS) »,
- « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »,

au titre de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA) ainsi que « 100% Inclusion du plan d'investissement dans les compétences », « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et « Maraudes numériques » au titre du plan d'investissement dans les compétences (PIC).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Genter et de Mme Marianne Fauchaux, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4^o de l'article 1^{er}, à :

Mme Linda Reboux, cheffe de projet au titre des actions « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI », « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » et « Aides à l'innovation « Bottom-up » (fonds propres) - volet « Entrepreneurs du vivant » ;

M. Benoit Sénéchal, chef de projet au titre des actions :

- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Territoire d'innovation pédagogique » pour le volet Campus des Métiers et des Qualifications,
- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante - IFPAI-volet national »,
- « Aides à l'innovation « Bottom-up » - volet Projets de Formations Professionnelles (IFP régionalisé),
- « Sociétés Universitaires et de Recherche (SUR) »,
- « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
- « Digitalisation des formations DEFINUM »,

au titre de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA) ainsi que « 100% Inclusion du plan d'investissement dans les compétences » et « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et « Maraudes numériques » au titre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;

M. François Blouvac, chef de projet au titre des actions « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) volet Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN », « Territoire d'innovation pédagogique - TIP » (Hors volet Campus des métiers et des qualifications), « Territoires Numériques Educatifs – TNE » dans le cadre de la stratégie nationale « Enseignement et numérique » et « Innovation dans la forme scolaire » ;

M. Pierre Menet, chef de projet au titre de « Aides à l'innovation « Bottom-up » (fonds propres) - volet « Entrepreneurs du vivant » ;

2° M. Antoine Darodes, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition numérique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gaël Sérandour, directeur adjoint du département chargé des investissements dans le domaine de la transition numérique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions :

- « AMI Culture Patrimoine et Numérique du Fonds National pour la Société Numérique »,
- AMI Soutiens aux usages, services et contenus innovants du Fonds National pour la Société Numérique,
- « Cyber Sécuriser les territoires »,
- « Solutions de billetteries innovantes » (Stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives),
- « Accompagner la transition numérique des Industries Culturelles et créatives »,
- Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de la stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA),
- « Territoires Intelligents et Durables-TID »,
- « Démonstrateurs d'Intelligence Artificielle frugale au service de la transition écologique dans les Territoires – DIAT »,
- « Tiers lieux d'expérimentation »,

relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Darodes et M. Gaël Sérandour, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à :

M. Pierre Abba, pour les conventions de subvention, chef de projet au titre des actions :

- « Solutions de billetteries innovantes » (Stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives),
- « Accompagner la transition numérique des Industries Culturelles et créatives »,
- Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de la stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA),

M. Emmanuel Passilly, pour les conventions de subvention, chef de projet au titre de l'action « Territoires Intelligents et Durables-TID » ;
Mme Marion Eymar, pour les conventions de subvention, cheffe de projet au titre de l'action « Tiers lieux d'expérimentation » ;

- 3° M. Ollivier Lenot, adjoint au directeur du département chargé de l'innovation et des opérations de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, assurant par intérim les fonctions de directeur du département chargé de l'innovation et des opérations de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Arnaud-José Loko, responsable du pôle pilotage stratégique et financier du département chargé des investissements dans le domaine de la transition énergétique et écologique, et exerçant par intérim les fonctions d'adjoint au directeur du département chargé de l'innovation et des opérations de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre de l'action « Territoires d'innovation », de l'action « Valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer », de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » de l'action « Ville de Demain », et du dispositif « Rebond Industriel », « Aides à l'innovation "Bottom-up" (fonds propres) » - volet « Fonds Métaux critiques ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ollivier Lenot et de M. Arnaud-José Loko, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à :

Mme Marie Roubellat, cheffe de projet, et M. Alain Aïnou, responsable du pilotage stratégique et financier, pour les conventions de subvention au titre des actions :

- « Territoires d'innovation »,
- « Valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer »,
- « Ville de Demain »,
- « Démonstrateurs de la Ville Durable – DVD »,
- « Rebond Industriel »,

Mme Marie-Alexandra Coste et Mme Emilie Mothe, cheffes de projet au titre de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » ;

Mme Camille Etévé, responsable du programme Territoires d'Industrie au titre du dispositif « Rebond Industriel » ;

- 4° M. Emmanuel Legrand, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition énergétique et écologique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Cédric Desmedt, adjoint au directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition énergétique et écologique de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique – ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche – SUR ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Legrand et à M. Cédric Desmedt, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à M. Sébastien Illouz et M. Franck Charron, chefs de projet au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique – ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche – SUR ».

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 6 janvier 2025

Antoine Saintoyant